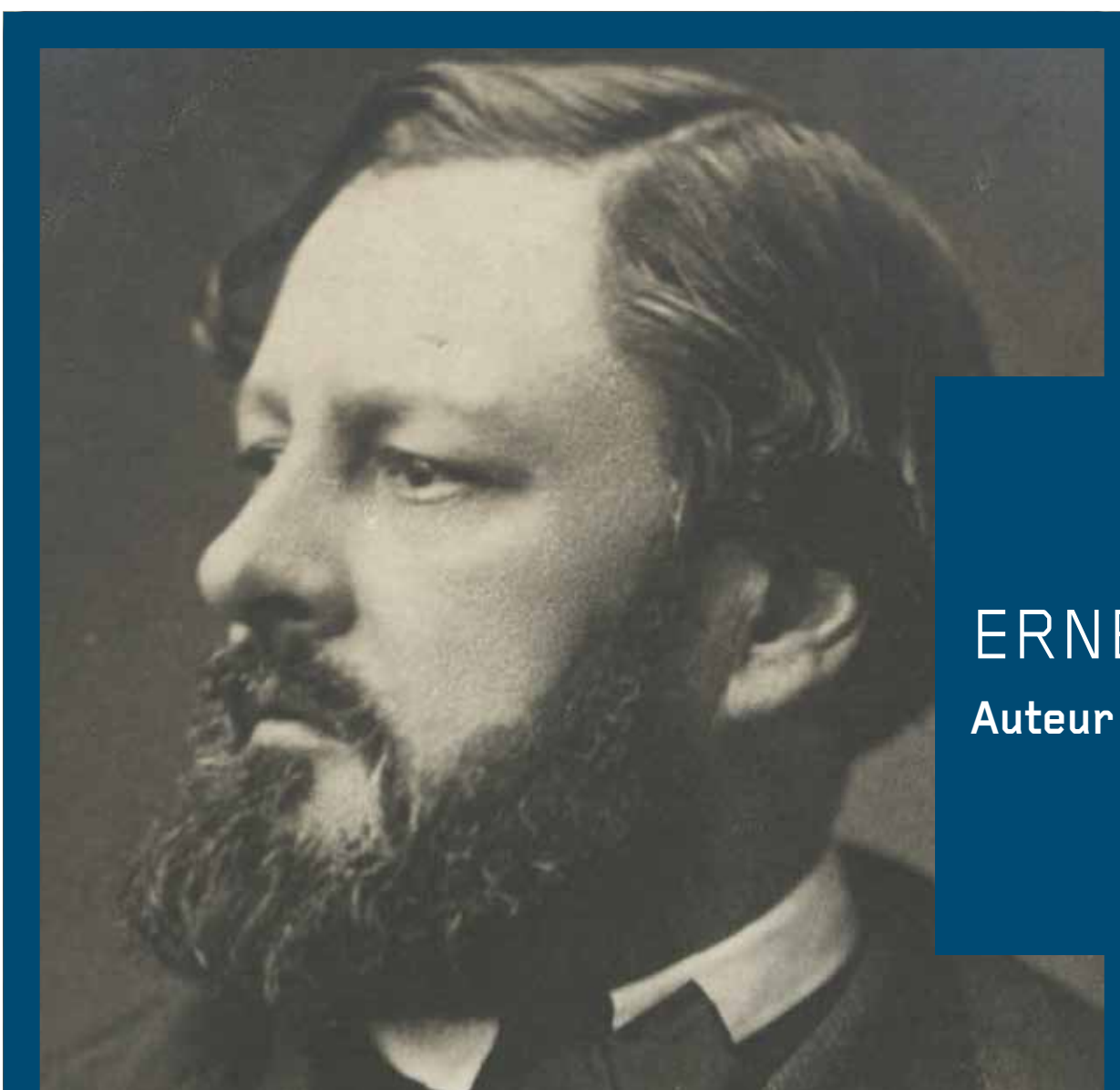
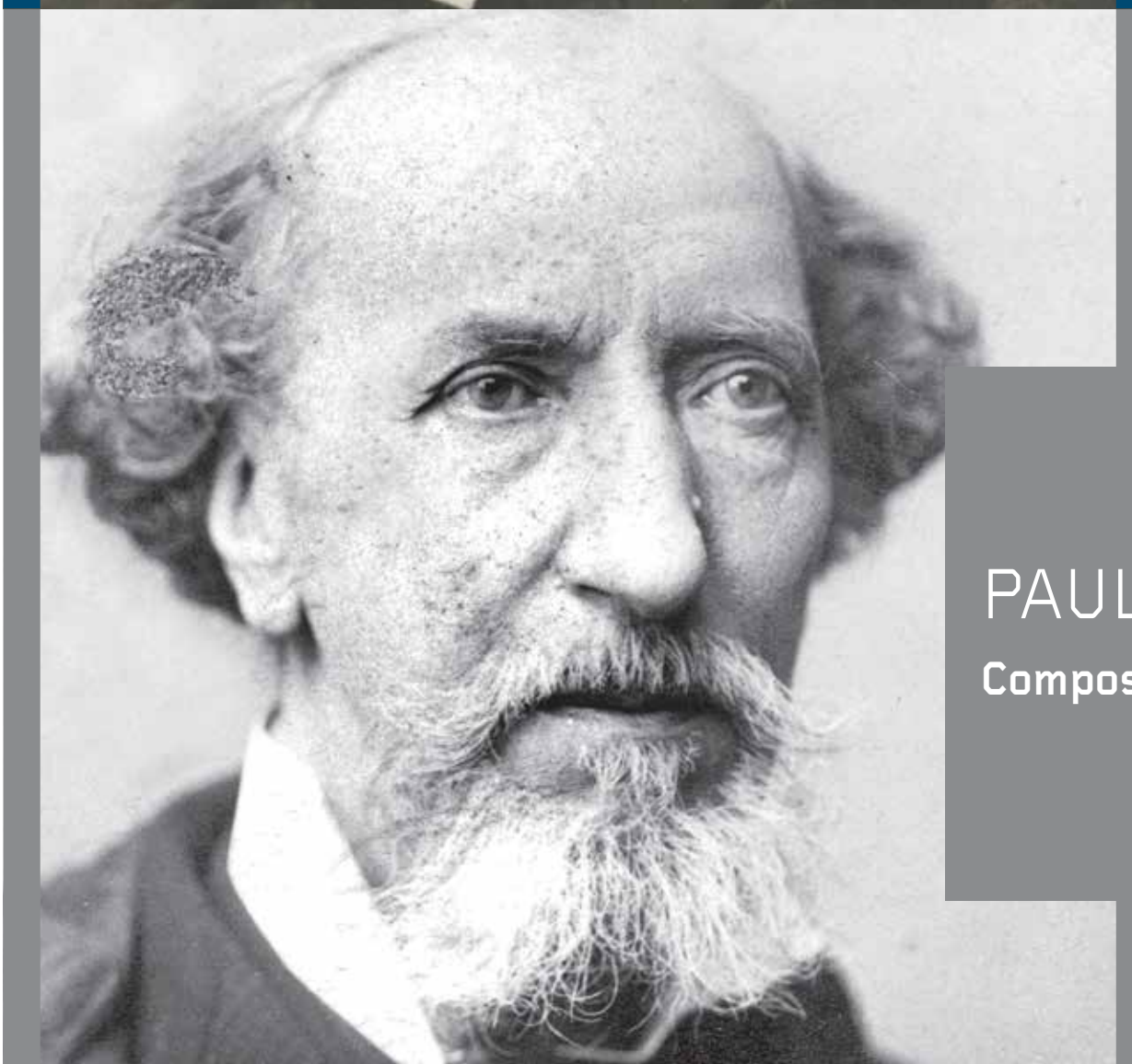


L'HISTOIRE DE LA SACEM

LES FONDATEURS



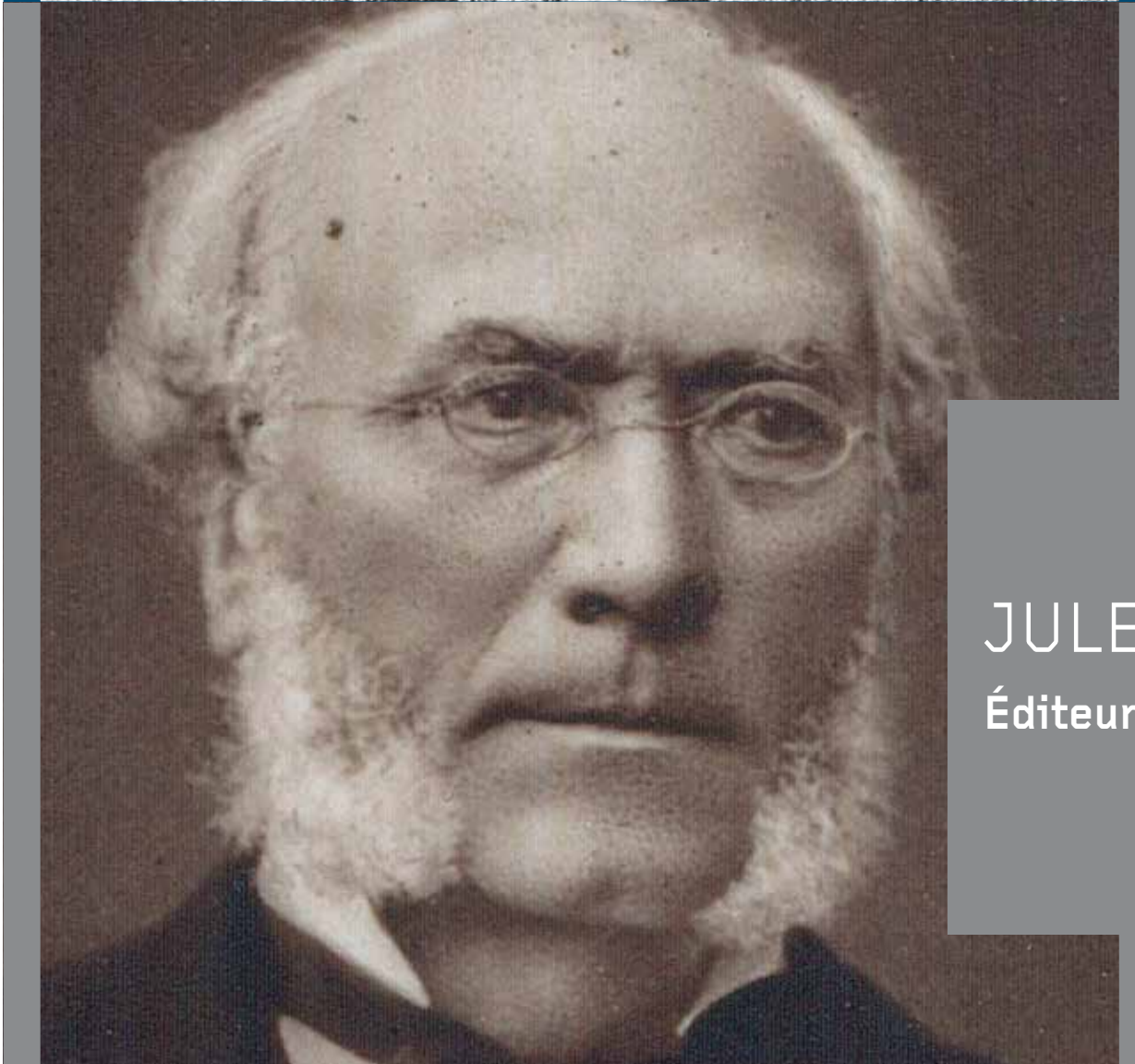
ERNEST BOURGET
Auteur



PAUL HENRION
Compositeur



VICTOR PARIZOT
Compositeur



JULES COLOMBIER
Éditeur

L'ORIGINE



« Hier, Ernest Bourget, Paul Henrion et Victor Parizot, compositeurs et auteurs bien connus, ont refusé de payer leurs consommations, déclarant qu'ils ne devaient rien puisque le propriétaire du café-concert utilisait leurs œuvres à son bénéfice, faisant fi des droits des auteurs et de leur rétribution. Une action judiciaire va vraisemblablement s'ensuivre [...] ». C'est ainsi que les gazettes parisiennes relatent en mars 1847 l'incident du café-concert « Les Ambassadeurs » au cours duquel ces trois créateurs ont découvert que leur musique était jouée sans leur consentement.

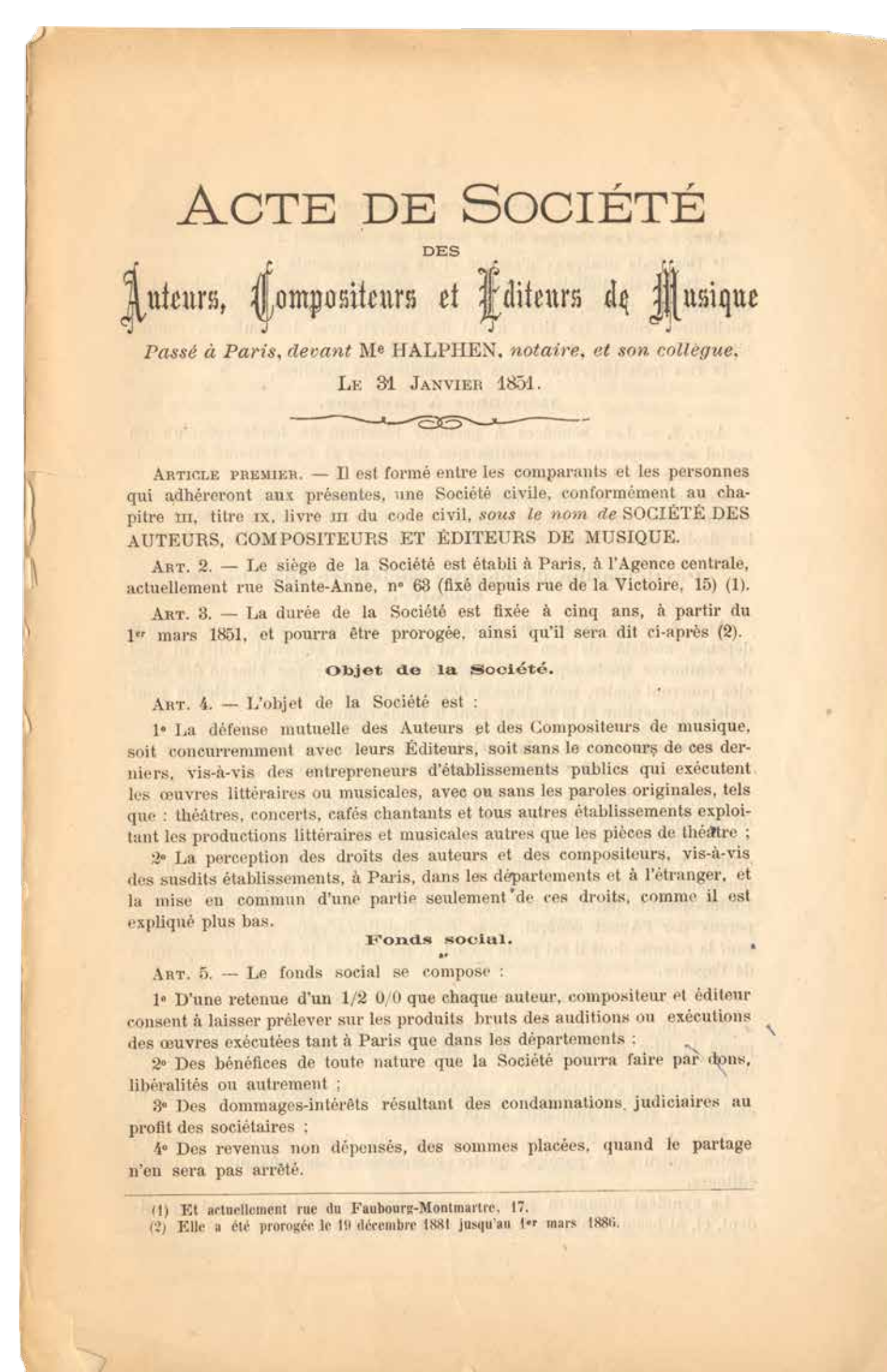
Un procès s'engage et, le 8 septembre 1847, le tribunal de commerce de la Seine rendait un jugement interdisant de faire chanter aux « Ambassadeurs » les œuvres de Bourget. Après plusieurs procès et la confirmation de la décision par la cour d'appel de Paris, le 26 avril 1849, Bourget, Parizot, et Henrion, aidés par un mécène, l'éditeur Jules Colombier, posent les bases d'une société mutuelle, le « Syndicat des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique », installé 63, rue Sainte-Anne à Paris, qui devient, sous sa forme définitive, la « Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique » le 28 février 1851.

Les statuts prévoient que la Société a pour objet « la protection mutuelle » de ses membres « envers les entrepreneurs de spectacle et établissements publics qui exécutent des œuvres musicales ». Parmi les quarante-trois coassociés fondateurs, figurent aussi Jacques-Fromental Halévy, Eugène Scribe, Daniel-François-Esprit Auber, Joseph Darcier, etc.

La Sacem est donc une création de la II^e République.

QUELQUES MEMBRES ILLUSTRÉS

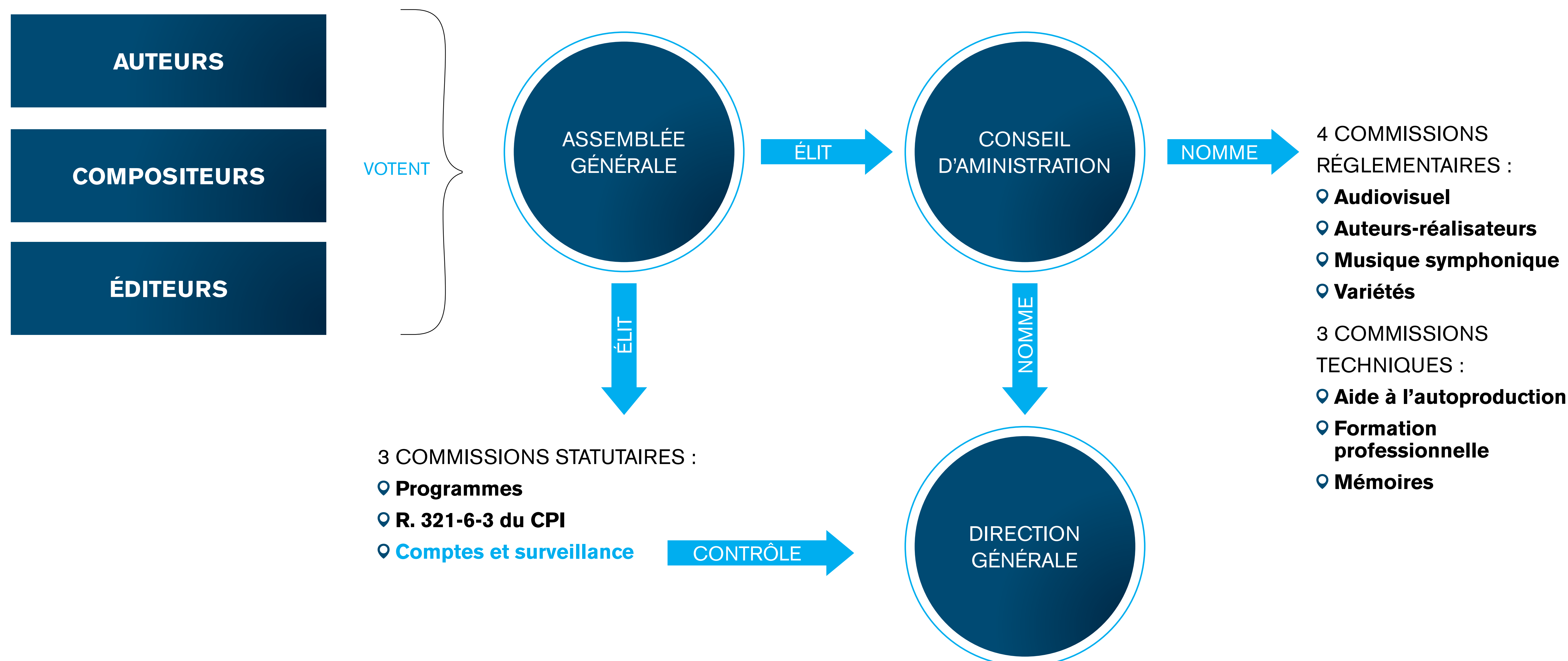
Victor Hugo, Hector Berlioz, Richard Wagner, Giuseppe Verdi, Jacques Offenbach, Camille Saint-Saëns, Georges Bizet, Aristide Bruant, Claude Debussy, Maurice Ravel, Guillaume Apollinaire, Igor Stravinsky, Serge Prokofiev, Georges Auric, Jacques Prévert, Antoine de Saint-Exupéry, Marguerite Monnot, Dimitri Chostakovitch, Django Reinhardt, Charles Trénet, Aimé Césaire, Louis Amade, Edith Piaf, Henri Dutilleul, Léo Ferré, Pierre Delanoë, Boris Vian, Andrée Chédid, Eddy Marnay, Jean Dréjac, Georges Brassens, Maurice Jarre, Jacques Demarny, Gilbert Bécaud, Serge Gainsbourg, Barbara, Jean Ferrat, Georges Moustaki, Claude François, Etienne Roda-Gil, Michel Berger, Alain Bashung, Daniel Balavoine et bien d'autres encore...



LA GOUVERNANCE DE LA SACEM

ÉLECTIONS

Tous les sociétaires peuvent voter pour élire le Conseil d'administration : en ligne, par correspondance ou sur place pendant l'Assemblée générale.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



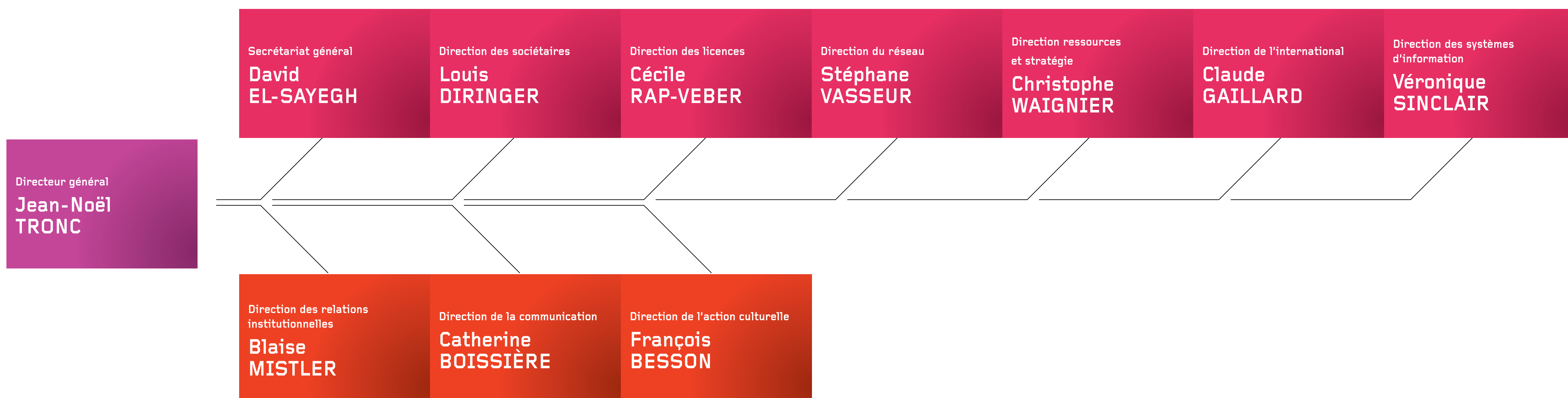
Les membres du Conseil d'administration (CA) sont élus pour trois ans. Le CA est composé de six auteurs, six compositeurs, six éditeurs, d'un auteur-réalisateur titulaire et d'un auteur-réalisateur suppléant.

De gauche à droite, en partant du 1^{er} rang en bas :

Serge PERATHONER (compositeur), **Gilles AMADO** (auteur-réalisateur), **Jean FAUQUE** (auteur), **Halit UMAN** (éditeur), **Christian GAUBERT** (compositeur), **Thierry COMMUNAL** (éditeur et Trésorier adjoint), **Patrick LEMAITRE** (compositeur et Trésorier), **Rémy GRUMBACH** (auteur-réalisateur), **David SÉCHAN** (éditeur), **Christine LIDON** (auteure), **Wally BADAROU** (compositeur), **Laurent PETITGIRARD** (compositeur et Président), **Jean-Max RIVIÈRE** (auteur), **Arlette TABART** (auteure et Secrétaire général), **Alain CHAMFORT** (compositeur et Vice-président), **Caroline MOLKO** (éditrice et Vice-présidente), **Nelly QUEROL** (éditrice), **Jean-Marie SALHANI** (éditeur et Secrétaire adjoint), **Richard SEFF** (auteur et Vice-président).

Absent sur cette photo : **Frédéric ZEITOUN**

LES ÉQUIPES



LA SACEM EN CHIFFRES

149 000 AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS

◊ 63 445 AUTEURS COMPOSITEURS ◊ 45 500 COMPOSITEURS

◊ 31 625 AUTEURS (DONT 325 AUTEURS DE DOUBLAGE ET DE SOUS-TITRAGE, 300 HUMORISTES)

◊ 2 830 AUTEURS-RÉALISATEURS ◊ 5 600 ÉDITEURS



164

NATIONALITÉS
18 200 MEMBRES
D'ORIGINE
ÉTRANGÈRE



80M

**D'ŒUVRES DU
RÉPERTOIRE
MONDIAL
REPRÉSENTÉES**



834,8M

**D'EUROS
COLLECTÉS EN 2013**
DONT 24,8M DE DROITS
PROVENANT D'IMPORTANTE
RÉGULARISATIONS



620 000

CLIENTS



1 630

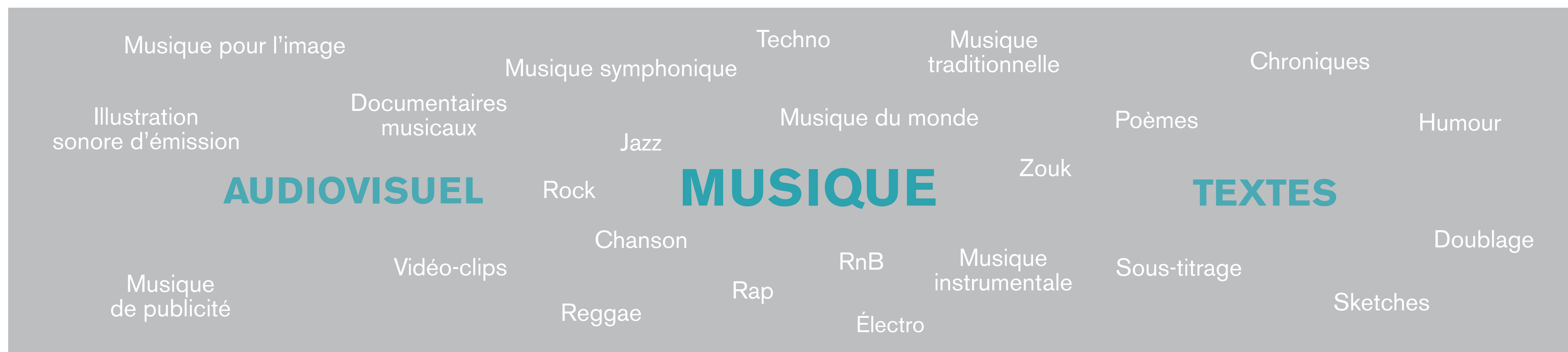
**CLIENTS
INTERNET**



158

**ACCORDS DE
REPRÉSENTATION**
AVEC LES
SOCIÉTÉS
D'AUTEUR

UN RÉPERTOIRE VARIÉ



LE MODE DE RÉPARTITION DES REVENUS

LES REVENUS RÉPARTIS AUX AUTEURS, COMPOSITEURS, ÉDITEURS DE MUSIQUE REPRÉSENTENT 675,8 M d'euros.

9 %

en tenant compte des œuvres reproduites sur CD et diffusées en radio ou lors de concerts. Musique d'ambiance et de sonorisation.

11 %

par sondage. Discothèques, bals avec orchestre, copie privée.

80 %

d'après les relevés d'œuvres diffusées ou reproduites. Télévisions, radios, concerts, spectacles, cinémas, CD, DVD, téléchargements.

LA SACEM COLLECTE ÉGALEMENT :

La copie privée des artistes-interprètes et producteurs de musique, de l'audiovisuel, des arts visuel et de l'écrit via Copie France.

Les droits des auteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel (membres de la SACD) **et du multimédia** (membres de la Scam) pour l'exploitation de leurs œuvres dans l'audiovisuel et le multimédia.

Les droits des artistes-interprètes (membres de l'Adami et de la Spedidam) **et des producteurs de disques** (SCPP, SPPF) pour la diffusion de leurs œuvres dans les lieux publics, les magasins, les discothèques...

Les droits d'**Universal Music Publishing** pour la diffusion numérique de son répertoire mondial.